



60 communes, 3 EPCI, 104 076 habitants
Lannion-Trégor Communauté
Communauté de communes du Haut-Trégor
Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion
Tél. 02 96 48 66 33 – Fax 02 96 48 73 07
info@paystregorgoelo.com – www.paystregorgoelo.com

Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

Jeudi 24 mars 2016

Salle Kerillis - PRAT

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2016 À LA SALLE KERILLIS DE PRAT

L'an deux mil seize, le 24 mars, à la salle Kerillis de la commune de Prat, le Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle NICOLAS, après convocation adressée individuellement à chaque membre le 1er mars 2016.

Nombre de votants : 22 votants présents

MEMBRES PRESENTS :

Mme Isabelle NICOLAS, M. Joël LE JEUNE, M. Maurice OFFRET, M. Jean-Yves KERAUDY, M. Eric ROBERT, M. Roger PRAT, Mme Thérèse HERVE, M. Loïc MAHE, M. Frédéric LE MOULLEC, M. Arnaud PARISCOAT, M. André LE MOAL

M. Gérard FALEZAN, M. Gilles BLANSCHONG, M. Marc DANJON, M. Daniel GEORGE, M. Alain HUBERMAN, Mme Sylvie JEHANNO, M. Jean-Pierre TRILLET, M. Xavier ROLLAND, M. Eric TRIAUD, M. Philippe VITAL, Mme Catherine LE BRAS, M. Loïc TOUPIN (suppléant non votant), M. Pierre LAVANANT (suppléant non votant)

MEMBRES INVITES :

M. Didier TASSET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. Paul LE BIHAN, M. Hervé GUELOU, Mme Michelle PRAT-LE MOAL, Mme Anne LE COQ, M. Jean-Yves NEDELEC, M. Alain CADEC, Mme Cinderella BERNARD, M. Patrice KERVAON, M. Erven LEON, Mme Nicole MICHEL, M. André COENT, M. Vincent LE MEAUX, Mme Claudine FEJEAN

M. Benoît DUMONT, Mme Estelle KERAVAL, Mme Michelle GUYON

Mme Sophie YANNOU-GILLET, Mme Corinne ERHEL, Mme Sylvie ARGAT-BOURIOT, Mme Gaby CADIOU, Mme Annie LE HOUEROU, M. Michel DANIEL

Mme Cécile CHABROL, Mme Christelle BACOR, Mme Enora BRETON, Mme Evelyne GIRAUDON, Mme Gaëlle THOUEMENT, Mme Catherine ANCEAUME, M. Baptiste PACQUETEAU, techniciens du Pays du Trégor-Goëlo, sont également présents.

Isabelle NICOLAS accueille les membres du Conseil d'administration à la salle Kerillis de Prat et remercie Monsieur le maire, Roger PRAT, pour son accueil.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, la Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques sur le compte-rendu du CA du 17 décembre 2015 qui se tenait à la mairie de Pommerit-Jaudy.

En l'absence de remarque, la Présidente propose au Conseil d'administration de valider le compte-rendu du CA du 17 décembre 2015.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le procès verbal du CA du 17 décembre 2015.

1. GIP-ADT

Rapport d'activités 2015

La Présidente rappelle que le rapport d'activités 2015 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo, qui a été diffusé aux membres en préparation de ce Conseil d'administration, est structuré en 4 grands chapitres présentant le bilan des actions et démarches menées par le Pays en 2015 ainsi qu'un bilan de son fonctionnement :

- Aménagement du territoire : Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 ; LEADER 2007-2013
- Charte de l'environnement pour un développement durable : Charte de l'environnement ; Des champs à l'assiette ; Conseil en énergie partagé ; Espace Info->Energie ; Gestion intégrée de la zone côtière
- Services à la population – santé : Animation territoriale de santé ; Contrat local de santé
- Fonctionnement des instances : Conseil de développement ; GIP – Gestion administrative et financière

La Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques ou questions sur le rapport d'activités 2015.

En l'absence de remarque, la Présidente propose au Conseil d'administration d'adopter le rapport d'activités 2015 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE, À L'UNANIMITÉ,
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO**

Compte financier 2015

Le résultat d'exploitation de l'année 2015

Le Trésorier, M.TASSET, présente le résultat d'exploitation de l'année 2015 du GIP-ADT.

Section investissement : Aucun mouvement

| | |
|--|--------|
| Résultat de clôture section investissement | 0,00 € |
|--|--------|

Section fonctionnement :

| | |
|---|--------------|
| Total net des dépenses de fonctionnement 2015 | 539 683,66 € |
|---|--------------|

| | |
|--|--------------|
| Total net des recettes perçues en 2015 | 552 697,43 € |
|--|--------------|

| | |
|---|-------------|
| Résultat excédentaire de fonctionnement | 13 013,77 € |
|---|-------------|

Comme nous avons un résultat excédentaire en 2014 de 140 536,87 € en report à nouveau, le résultat de clôture cumulé de l'année 2015 est de **153 550,64 €**.

Sylvie JEHANNO s'interroge sur la différence entre les années 2014 et 2015 concernant la ligne relative à la taxe sur les salaires. La Présidente rappelle que, en 2014, le GIP a connu des dépenses exceptionnelles dues au règlement de la rectification relative à la taxe sur les salaires.

La Présidente souligne la bonne santé financière du Pays malgré les inquiétudes soulevées par le retrait de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo au 1er janvier 2015 ; le Pays a su maîtriser ses dépenses et faire ainsi face à la baisse des cotisations.

La Présidente propose au Conseil d'administration d'approuver le compte financier 2015 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo faisant ressortir un résultat excédentaire cumulé de 153 550,64 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITE,
LE COMPTE FINANCIER 2015 DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO
FAISANT RESSORTIR UN RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE CUMULÉ DE 153 550,64 €**

L'affectation du résultat de clôture de 2015

Le Trésorier, M. TASSET, propose aux membres du Conseil d'administration d'affecter en totalité l'excédent de 153 550,64 € au compte 110 « report à nouveau ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,
L'AFFECTATION DU RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE CUMULÉ DE 153 550,64 €
AU COMPTE 110 « REPORT À NOUVEAU ».**

Décision modificative n°1 dans le budget prévisionnel 2016

En plus de l'affectation du résultat 2015 en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2016, la Présidente propose que soit pris en compte pour 2016 une inscription pour « primes de licenciement et indemnités de départ », soit la somme de 129 000 € affectée au chapitre 012 « charges de personnel » :

| RECETTES | |
|---|---------------------|
| Compte 110 | + 153 550,64 € |
| | 153 550,64 € |
| DÉPENSES | |
| compte 6251 (voyages et déplacements) | + 1 000,00 € |
| compte 6283 (formation continue) | + 3 000,00 € |
| compte 6311 (taxes sur les salaires) | + 1 000,00 € |
| compte 641111 (traitements du personnel) | + 129 000,00 € |
| compte 657 (charges spécifiques, subventions) | + 1 000,00 € |
| Compte 678 (autres charges exceptionnelles) | + 18 550,64 € |
| | 153 550,64 € |

Plusieurs membres du Conseil de développement, membres du Conseil d'administration, s'interrogent sur l'inscription de 129 000 € au compte 641111. Ils demandent s'il s'agit d'une provision constituée en vue d'un licenciement programmé de tout ou partie de l'équipe technique du Pays.

Isabelle NICOLAS indique qu'il s'agit uniquement d'une pratique mise en place par précaution tous les ans, en cas de résultat excédentaire, depuis l'instauration de contrats à durée indéterminée pour une partie de l'équipe

technique. La Présidente souligne qu'aucune décision n'a été prise à ce jour concernant l'avenir du Pays, de ses activités et de ses salariés, décision qui relèverait nécessairement des instances décisionnelles du GIP.

Didier TASSET précise qu'il s'agit d'une inscription et non d'une provision et que cela ne présage en rien de l'utilisation à venir de cette ligne budgétaire, qui pourra être modifiée en tant que de besoin par une simple décision modificative.

La Présidente appelle les membres du Conseil d'administration à se prononcer sur cette décision modificative n°1 dans le budget prévisionnel 2016 du GIP-ADT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À LA MAJORITÉ, AVEC TROIS ABSTENTIONS,
LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DANS LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 DU GIP-ADT.**

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La Présidente précise que la trésorerie du GIP devrait être particulièrement tendue en 2016 en raison du retard pris dans les conventionnements relatifs à la mise en œuvre des programmes LEADER-LEADER et DLAL FEAMP. Elle propose donc de reconduire un crédit de trésorerie d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Agricole pour une période de douze mois à compter du 11 mai 2016.

Cécile CHABROL souligne que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée durant l'année 2015, mais qu'en 2016 son utilisation sera sans doute inévitable.

Vu les articles 14 et 15 du titre III « Gestion et tenue des comptes » de la Convention constitutive du GIP, la Présidente demande au Conseil d'administration de l'autoriser, en tant qu'ordonnatrice du GIP-ADT, à renouveler l'ouverture de la ligne de trésorerie pour une durée de douze mois à compter du 11 mai 2016 à hauteur de 150 000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,
LA PRÉSIDENTE À RENOUVELER L'OUVERTURE DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE
POUR UNE DURÉE DE DOUZE MOIS A COMPTER DU 11 MAI 2016 À HAUTEUR DE 150 000 €**

Retour sur la réunion du groupe de travail sur l'avenir du Pays du 10 février et sur les démarches en cours

La Présidente informe les membres du Conseil d'administration des différentes démarches et initiatives engagées depuis le début de l'année :

- Réunion d'un groupe de travail sur l'avenir du Pays le 10 février réunissant des représentants des 3 EPCI et du Conseil de développement
- Rencontre du réseau des Conseils de développement breton le 29 février avec Laurence FORTIN, Vice-Présidente de la Région en charge de l'aménagement territorial
- Réunion d'un groupe de travail du Conseil de développement le 15 mars, suite à l'Assemblée générale de l'association du 24 février
- Rencontre entre Laurence FORTIN, Corinne ERHEL et Isabelle NICOLAS le 17 mars dans le cadre des rencontres organisées entre chacun des 21 Pays bretons et la Vice-Présidente de la Région en charge de l'aménagement territorial

Concernant cette dernière rencontre, Isabelle NICOLAS précise que Laurence FORTIN était dans une position d'écoute et que la Région n'affiche à ce jour aucune orientation particulière concernant l'impact des recompositions territoriales sur la contractualisation, hormis un décalage de la clause de revoyure courant 2017.

Arnaud PARISCOAT estime que la position de la Région concernant l'avenir de la contractualisation est essentielle pour poursuivre les réflexions sur l'avenir du Pays dans le cadre de la nouvelle agglomération.

Gérard FALEZAN exprime les craintes du Conseil de développement concernant la place et le rôle que celui-ci

pourra avoir à l'avenir, ainsi que concernant les suites qui seront données aux démarches et programmes mis en œuvre par le Pays.

Marc DANJON confirme que la dernière assemblée générale du Conseil de développement, le 24 février dernier, a suscité de vifs débats. De nombreuses questions ont été soulevées, qui ne trouvent toujours pas de réponse, ce qui génère des craintes et des crispations. Il estime que cette situation pourrait être dépassée à condition de définir clairement une méthodologie et un calendrier.

Xavier ROLLAND informe l'assemblée de l'organisation par le Conseil de développement d'une soirée-débat en partenariat avec le CESER, qui y présentera son rapport sur la « Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité ». Cette soirée, qui aura lieu en avril et à laquelle seront invités les membres du Conseil de développement et les élus du territoire, constituera une contribution importante pour la suite de nos travaux.

Isabelle NICOLAS propose de poursuivre ces réflexions à l'occasion d'une prochaine réunion du groupe de travail sur l'avenir du Pays.

2. Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020

Point d'actualité sur le Contrat de partenariat : conventionnements, relance des réunions du Comité unique de programmation

La Présidente informe l'assemblée des éléments suivants :

- un avenant à la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement a été signé suite à la Commission permanente de la Région du 19 novembre 2015 concernant les modalités d'ajustement de la répartition de la dotation régionale entre les axes et priorités (article 1.3.) et concernant les modalités de prise en compte des recettes (article 2.3.2.) ;
- la Convention de mise en œuvre de l'ITI FEDER a été officiellement signée entre le Pays du Trégor-Goëlo et la Région en date du 2 mars 2016 ;
- le Conventionnement relatif à la mise en œuvre du programme FEADER-LEADER est toujours en cours ;
- l'appel à projets relatif au DLAL FEAMP a été lancé le 25 novembre 2015 pour une réponse au plus tard le 13 mai ;
- les réunions du Comité unique de programmation ont été relancées suite aux élections régionales. Trois premières dates ont été fixées : 11 mars (validation de 5 projets), 15 avril, 27 mai.

Au regard des difficultés rencontrées pour réunir le double-quorum dès la troisième réunion du Comité le 11 mars dernier, Isabelle NICOLAS rappelle qu'il est impératif que les membres du Comité confirment leur participation ou informent de leur absence les services du Pays. Étant les seuls à avoir une vue d'ensemble pour l'atteinte du double-quorum, les services du Pays se chargent de solliciter les suppléants le cas échéant.

Eric ROBERT s'interroge sur les modalités de financement des projets sollicitant le Contrat de partenariat, de nouvelles règles ayant été ajoutées depuis la signature du Contrat.

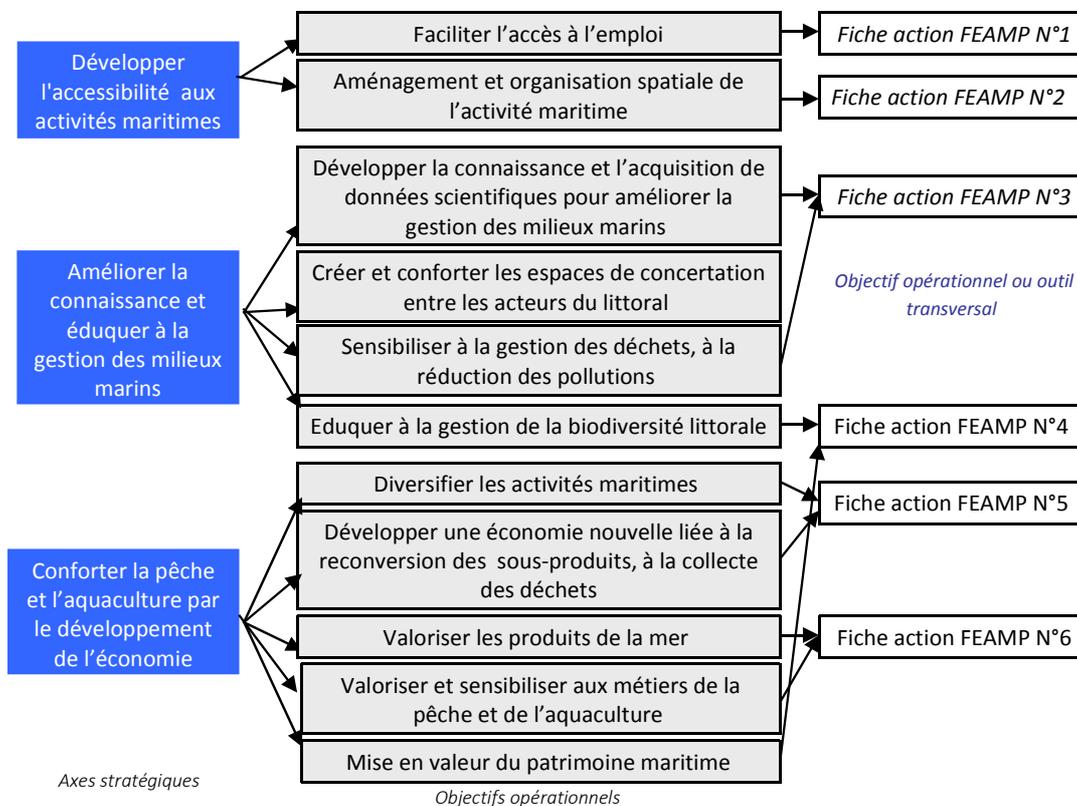
La Présidente rappelle que les projets soumis à l'examen du Comité doivent tout d'abord respecter les règles d'éligibilité et modalités de financement fixées par la/les Convention-s de mise en œuvre concernée-s en fonction du/des fonds sollicité-s (fonds régionaux, FEDER, FEADER-LEADER, FEAMP). Par ailleurs, le Comité a effectivement la possibilité de définir, au cours de la vie du Contrat, des règles et modalités complémentaires afin de tenir compte des priorités et situations locales et ainsi d'assurer la bonne gestion des crédits disponibles.

État d'avancement de la réponse à l'appel à projets DLAL FEAMP

La Présidente rappelle que la Région Bretagne a décidé de territorialiser 8,5M€ de l'enveloppe régionale FEAMP dans le cadre des Contrats de partenariat et a pour cela lancé le 25 novembre auprès des Pays un appel à projets, dont la date de clôture est le 13 mai.

Au regard de l'inscription dans les Contrats de partenariat des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo de l'orientation partagée « Développer la dimension Terre&Mer des territoires » et de la cohérence géographique et stratégique d'une démarche mutualisée, les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo ont décidé de répondre ensemble à cet appel à projets DLAL FEAMP, avec le Pays du Trégor-Goëlo comme chef de file.

Christelle BACOR présente la stratégie DLAL FEAMP proposée à l'issue des réunions du groupe de travail et qui s'articule autour de 3 axes stratégiques, 11 objectifs opérationnels et 6 fiches-actions :



Concernant la gouvernance de ce DLAL FEAMP, au regard des règles fixées par le Conseil régional concernant la composition du comité de programmation et de sélection des dossiers FEAMP, deux propositions d'organisation ont été travaillées avec les référents du Pays de Guingamp et du Pays du Trégor-Goëlo. Cependant, il n'a pas été possible à ce jour de s'accorder sur une des deux options, chacune d'entre elles soulevant un certain nombre de questions.

Ainsi, le bureau du Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo, réuni le 21 mars, s'est prononcé en faveur de la proposition n°2 et le bureau syndical du Pays de Guingamp, réuni le 23 mars, en faveur de la proposition n°1.

| | PROPOSITION n°1 CUP FEAMP | PROPOSITION n°2 Commission « Mer & Littoral » articulée avec le CUP Commun |
|-----------|---|--|
| AVANTAGES | Les acteurs de la pêche et de l'aquaculture émettent un avis d'opportunité et sélectionnent directement les projets Petite instance, avec plus de facilité à réunir le double quorum Bonne représentativité des acteurs de la pêche et de l'aquaculture | Utilise une instance de gouvernance déjà existante et commune aux deux territoires Articulation avec les autres financements du Contrat Proposition qui colle au schéma d'organisation proposé dans le cahier des charges de l'appel à projets |

| | PROPOSITION n°1 CUP FEAMP | PROPOSITION n°2 Commission « Mer & Littoral » articulée avec le CUP Commun |
|---------------|--|---|
| INCONVENIENTS | Approche sectorielle des dossiers FEAMP qui ne répond pas parfaitement aux objectifs d'une démarche multi acteurs comme la GIZC Proposition alternative au schéma proposé dans le cahier des charges de l'appel à projets | Les acteurs de la pêche et de l'aquaculture émettent uniquement un avis d'opportunité et sont faiblement représentés dans le CUP commun Difficulté à réunir le CUP commun sur le FEAMP, avec 2 doubles quorums à respecter Le CUP commun devient une chambre d'enregistrement pour les dossiers FEAMP |

Concernant la composition prévisionnelle de l'instance de gouvernance, celle-ci sera finalisée en fonction du nombre d'acteurs de la pêche et/ou de l'aquaculture qui souhaiteront intégrer la gouvernance, ces acteurs devant représenter une part significative des membres de l'instance de gouvernance :

| Collège des élus | Collège des acteurs privés |
|---|--|
| Conseillers régionaux référents (titulaires non votants) Présidents des Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp Représentants des EPCI du Pays du Trégor-Goëlo Représentants des EPCI du Pays de Guingamp Conseil départemental des Côtes d'Armor | Filière pêche-aquaculture (ex. : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins ; Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord, Centre d'étude et de Valorisation des Algues, etc.) Emploi-Formation-Développement économique (ex. : Lycée professionnel maritime Pierre Loti, Association CAP Avenir 22/35, etc.) Environnement (ex. : REEB, VivArmor nature, Eaux et rivières, etc.) Patrimoine-Tourisme-Culture (ex. : association ISTR.COM, L'image qui parle, etc.) Plaisance-nautisme Agriculture |

Marc DANJON propose que le schéma d'organisation de la gouvernance soit retravaillé entre les deux Pays et évoque la possibilité de réfléchir à une troisième option qui pourrait faire consensus.

Les membres du Conseil d'administration s'accordent sur cette proposition et donnent pouvoir au bureau du GIP-ADT pour statuer en dernière instance sur cette question.

La Présidente propose au Conseil d'administration d'ores et déjà d'approuver la stratégie présentée (axes stratégiques et objectifs opérationnels) et de donner pouvoir au bureau du GIP-ADT pour valider le dossier final de candidature à l'appel à projets DLAL FEAMP.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,
LA STRATÉGIE PRÉSENTÉE (AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS)
ET DONNE POUVOIR AU BUREAU DU GIP-ADT POUR VALIDER LE DOSSIER FINAL DE CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DLAL FEAMP**

[Délibération sur le soutien régional à l'ingénierie du Pays et du Conseil de développement pour 2016](#)

Pour 2016, dans le cadre du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020, la Région garantit par Pays la même enveloppe annuelle de soutien à l'ingénierie que celle inscrite dans la précédente contractualisation, soit pour le Pays du Trégor-Goëlo : 91 076 €. Par ailleurs, une enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de

développement peut être mobilisée chaque année (25 000 €/an).

Pour 2016, il est proposé de mobiliser l'enveloppe annuelle de 91 076 € pour co-financer les postes de direction (Cécile Chabrol – 1 ETP), d'assistante-comptable (Évelyne Giraudon - 0,8 ETP) et d'assistante-communication (Catherine Anceaume - 0,1 ETP) et de mobiliser l'enveloppe annuelle de 25 000 € pour co-financer le poste d'animation du Conseil de développement (Anne-Claire Sarchet - 1 ETP).

Présentation financière du pôle « Administration et animation du GIP-ADT – Coordination du Contrat de partenariat »

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|------------------|---|------------------|-------------|
| Description des postes de dépenses | Montant(€) | Financier | Montant (€) | % |
| Salaires et charges poste de direction (1 ETP) | 61 163 € | EPCI | 28 257 € | 24% |
| Salaires et charges poste d'assistante-comptable (0,8 ETP) | 36 398 € | Conseil régional (crédits d'ingénierie Pays) | 91 076 € | 76% |
| Salaires et charges poste d'assistante-communication (0,1 ETP) | 4 468 € | | | |
| Frais indirects (15%) | 15 304 € | | | |
| Frais de missions directs | 2 000 € | | | |
| TOTAL | 119 333 € | TOTAL | 119 333 € | 100% |

Présentation financière de l'animation du Conseil de développement

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|-----------------|---|-----------------|-------------|
| Description des postes de dépenses | Montant(€) | Financier | Montant (€) | % |
| Salaires et charges du poste de l'animatrice (1 ETP) | 46 384 € | EPCI | 29 342 € | 54% |
| Frais indirects (15%) | 6 958 € | Conseil régional (crédits d'ingénierie CD) | 25 000 € | 46% |
| Frais de missions directs | 1 000 € | | | |
| TOTAL | 54 342 € | TOTAL | 54 342 € | 100% |

Isabelle NICOLAS informe l'assemblée que le Conseil départemental ne participera plus à partir de 2016 au financement de l'ingénierie du Pays et du Conseil de développement.

Gérard FALEZAN confirme que le Conseil de développement a validé la proposition de mobilisation de l'enveloppe régionale annuelle de 25 000 € pour co-financer le poste d'animation du CD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE LES PLANS DE FINANCEMENTS PRÉSENTÉS,**
- **APPROUVE LA SOLLICITATION DE LA RÉGION AU TITRE DE SES DISPOSITIFS 2016 DE SOUTIEN À L'INGÉNIERIE DES PAYS (À HAUTEUR DE 91 076 EUROS) ET DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT (À HAUTEUR DE 25 000 EUROS),**
- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE À SIGNER TOUT ACTE NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE CETTE AFFAIRE**

Délibération sur le financement de l'animation du programme LEADER 2014-2020 pour 2016

Le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo, après avoir assuré l'élaboration du programme, met en œuvre la stratégie du territoire au travers d'une mission d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER 2014-2020.

Pour l'année 2016, l'équipe opérationnelle est composée de 2 personnes, Christelle BACOR, cheffe de projet, et Catherine ANCEAUME, assistante, sur la base de 1,45 ETP.

Plan de financement en TTC sur la période 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 :

| <u>Dépenses</u> | | | <u>Recettes</u> | | |
|------------------------------------|-------------|---------|--------------------------|-------------|---------|
| Description des postes de dépenses | Montant (€) | % | Financiers | Montant (€) | % |
| Salaires et charges | 71 680,00 € | 81,88% | FEADER 2014 2020 | 70 033,60 € | 80,00% |
| Frais indirects (15%) | 10 752,00 € | 12,28% | Autofinancement GIP | 17 508,40 € | 20,00% |
| Frais de missions directs | 3 110,00 € | 3,55% | | | |
| Action, communication étude | 2 000,00 € | 2,28% | TOTAL dépenses publiques | 87 542,00 € | 100,00% |
| | | | Recettes estimées | 0,00 € | 0,00% |
| Total coût d'opération | 87 542,00 € | 100,00% | Total coût d'opération | 87 542,00 € | 100,00% |

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE LE PROJET, LE PLAN DE FINANCEMENT ET LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION PRÉSENTÉS ;**
- **APPROUVE LA SOLLICITATION DES AIDES FEADER AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2014 2020 ;**
- **AUTORISE LA PRÉSIDENTE À SIGNER TOUT ACTE NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE CETTE AFFAIRE, Y COMPRIS À PRODUIRE UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT, LE PAYS DU TRÉGOR-GOËLO S'ENGAGEANT À ASSURER L'AUTOFINANCEMENT RESTANT APRÈS DÉDUCTION DE L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS, DANS LE RESPECT DES RÈGLES D'ATTRIBUTION DU FEADER, SANS AUGMENTER LE COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION.**

3. Informations sur les programmes en cours

Évolution de l'Espace Info->Energie (EIE) dans le cadre des projets de plateformes locales de rénovation de l'habitat

La Présidente rappelle que, dans le cadre de leur nouvelle politique en faveur de la massification des travaux de rénovation de logements, l'ADEME et la Région Bretagne ont décidé de soutenir désormais la mise en place de plateformes locales de rénovation de l'habitat sur les territoires, au sein desquelles les EIE ont vocation à être intégrés.

Les projets de plateformes locales de rénovation de l'habitat portés par Lannion-Trégor Communauté, d'une part, et par le Pays de Guingamp, d'autre part, ont reçu l'aval des financeurs à l'automne 2015.

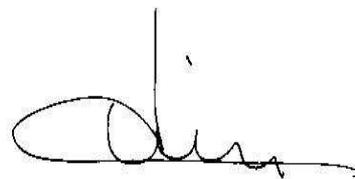
En conséquence, l'ADEME et la Région Bretagne ont décidé d'affecter désormais directement les financements dédiés à l'animation des EIE à chacun des porteurs de projet de ces plateformes.

La plateforme portée par Lannion-Trégor Communauté démarrant au 1er avril 2016 avec embauche d'Enora BRETON à temps plein, la Présidente informe l'assemblée que les conventions liant le Pays du Trégor-Goëlo à l'ADEME et à la Région seront clôturées au 31 mars 2016.

Isabelle NICOLAS remercie chaleureusement, au nom du Conseil d'administration, Enora BRETON pour le travail réalisé au sein du Pays depuis septembre 2012.

Isabelle NICOLAS s'assure qu'il n'y a pas de questions diverses et remercie toutes les personnes présentes. Elle lève la séance à 19h30 et invite les membres à partager le verre de l'amitié offert par la Mairie de Prat.

Compte-rendu établi le 27/04/16

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Nicolas', with a long horizontal flourish extending to the right.

Isabelle NICOLAS
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo